
**ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 25 OCTOBRE 2019**

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

**Trente-neuvième session
Genève, 21 – 25 octobre 2019**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-neuvième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Abdoul Aziz Dieng et Peter Labody ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/39/1 Prov.). [À titre exceptionnel, pour des raisons d'efficacité et d'économie liées aux dates de la *Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche*, tenue les 18 et 19 octobre, l'ordre des principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour a été modifié afin que l'examen des limitations et des exceptions ait lieu les lundi et mardi 21 et 22 octobre, suivi de l'examen de la protection des organismes de radiodiffusion les mercredi et jeudi 23 et 24 octobre.]

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/39/2, à savoir la Fédération internationale des associations du droit de l'informatique (IFCLA) et la Fédération italienne pour la protection des contenus audiovisuels et multimédias (FAPAV).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa trente-huitième session (document SCCR/38/11). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 15 novembre 2019, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l'adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/37/6, SCCR/38/4, SCCR/38/5, SCCR/38/6, SCCR/38/7 et SCCR/39/5.
6. Le comité a accueilli avec satisfaction l'exposé sur les *Exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des services d'archives : analyse typologique* (document SCCR/39/5) (au point 1 de la partie intitulée intitulée "*Plan d'action – Bibliothèques, services d'archives et musées*", dans le document SCCR/36/7), présenté par M. Kenneth Crews, et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Crews.

7. Le Secrétariat a fait rapport sur les trois séminaires régionaux tenus à Singapour, Nairobi et Saint-Domingue au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 5) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 3) (document SCCR/36/7) : le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Asie-Pacifique sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (29 et 30 avril); le *Séminaire régional pour le groupe des pays africains sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (12 et 13 juin); et le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (4 et 5 juillet). Les présidents et les rapporteurs des groupes de travail des séminaires régionaux ont rendu compte des débats tenus au sein de leur groupe, et les représentants des pays hôtes ont également décrit les résultats des séminaires.
8. Le Secrétariat a décrit la *Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche*, qui s'est tenue les 18 et 19 octobre à Genève au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 6) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 4) (document SCCR/36/7), et a rendu compte des éléments définissant la marche à suivre en se fondant sur les délibérations de la conférence. Le Secrétariat publiera un rapport plus complet sur la conférence internationale d'ici à la fin de 2019.
9. Les délibérations sur les prochaines étapes relatives aux points 5 et 6 de l'ordre du jour ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité.
10. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir un rapport complet faisant la synthèse des résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale. Le rapport traitera des quatre principales questions à l'examen, à savoir les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche, et il tiendra compte de l'analyse et des propositions faites par les praticiens, les experts et les représentants des États membres du monde entier qui se sont réunis tout au long du processus. Le rapport traitera également des éléments définissant la marche à suivre, mis en lumière à la fin de la conférence. Il proposera des mesures à prendre aux niveaux national, régional et international et recensera les questions dont l'examen devra se poursuivre. Le rapport sera publié au moins deux mois avant la quarantième session du SCCR.
11. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

12. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 PROV., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 REV., SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/38/3, SCCR/38/8, SCCR/38/9 et SCCR/39/6.

13. Le comité s'est félicité de l'exposé sur le document SCCR/39/6 intitulé "*Rapport sur les pratiques suivies et les difficultés rencontrées en matière d'activités d'enseignement à distance et de recherche en ligne*" (au point 2.a) de la partie intitulée "Plan d'Action – Établissements d'enseignement et de recherche et personnes ayant d'autres handicaps" (document SCCR/36/7), présenté par Mmes Raquel Xalabarder et Monica Torres, et a participé à une séance de questions-réponses avec Mmes Xalabarder et Torres.
14. Le Secrétariat a fait rapport sur les trois séminaires régionaux tenus à Singapour, Nairobi et Saint-Domingue au titre du *Plan d'Action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 5) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 3) (document SCCR/36/7) : le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Asie-Pacifique sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (29 et 30 avril); le *Séminaire régional pour le groupe des pays africains sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (12 et 13 juin); et le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (4 et 5 juillet). Les présidents et les rapporteurs des groupes de travail des séminaires régionaux ont rendu compte des débats tenus au sein de leur groupe, et les représentants des pays hôtes ont également décrit les résultats des séminaires.
15. Le Secrétariat a décrit la *Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche*, qui s'est tenue les 18 et 19 octobre à Genève au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 6) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 4) (document SCCR/36/7), et a rendu compte des éléments définissant la marche à suivre en se fondant sur les délibérations de la conférence. Le Secrétariat publiera un rapport plus complet sur la conférence internationale d'ici à la fin de 2019.
16. Les délibérations sur les prochaines étapes relatives aux points 5 et 6 de l'ordre du jour ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité.
17. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir un rapport complet faisant la synthèse des résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale. Le rapport traitera des quatre principales questions à l'examen, à savoir les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche, et il tiendra compte de l'analyse et des propositions faites par les praticiens, les experts et les représentants des États membres du monde entier qui se sont réunis tout au long du processus. Le rapport traitera également des éléments définissant la marche à suivre, mis en lumière à la fin de la conférence. Il proposera des mesures à prendre aux niveaux national, régional et international et recensera les questions dont l'examen devra se poursuivre. Le rapport sera publié au moins deux mois avant la quarantième session du SCCR.
18. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

19. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 REV., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5, SCCR/36/6, SCCR/37/2, SCCR/37/7, SCCR/37/8, SCCR/38/10, SCCR/39/4 et SCCR/39/7, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.
20. Le comité a examiné le document SCCR/39/4 établi par le président, intitulé "*Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions*". Le comité a également examiné les documents SCCR/37/2 intitulé "*Proposition de la délégation de l'Argentine*", soumis par la délégation de l'Argentine et SCCR/37/7 intitulé "*Proposition des États-Unis d'Amérique concernant le champ d'application et la mise en œuvre des droits, projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion*", soumis par la délégation des États-Unis d'Amérique, qui avaient déjà été examinés, ainsi que de nouvelles variantes proposées par différentes délégations lors des délibérations.
21. Les délibérations ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité. Le comité a poursuivi l'examen des questions relatives aux définitions, à l'objet de la protection, aux droits à octroyer et à d'autres aspects, en vue de préciser différentes questions techniques et les positions des délégations à cet égard. À l'issue de ces délibérations, le président a établi une version révisée du document SCCR/39/4 pour faire état de sa compréhension de l'état d'avancement des discussions (document SCCR/39/7).
22. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

23. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev., SCCR/36/4, SCCR/37/3, SCCR/37/4, SCCR/37/5, SCCR/38/INF et SCCR/39/3.
24. En ce qui concerne le droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité s'est félicité de l'exposé intitulé "*Introduction au marché mondial de la musique numérique*" (document SCCR/39/3), présenté par Mme Susan Butler, et a participé à une séance de questions-réponses avec Mme Butler. La prochaine phase de l'étude exploratoire sur la musique sera présentée à la quarantième session du SCCR.
25. En ce qui concerne le droit de suite, le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts sur le droit de suite. L'équipe d'experts se réunira au début de l'année 2020. Des informations actualisées sur cette question seront communiquées à la quarantième session du SCCR.
26. S'agissant du renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité s'est félicité du rapport intérimaire sur l'étude sur la protection des droits des metteurs en scène présenté en visioconférence par les auteurs de l'étude, M. Anton Sergo et Mme Ysolde Gendreau et les représentants de l'Académie d'État russe de la propriété intellectuelle, le recteur, M. Ivan Bliznets et la directrice adjointe du Département du droit d'auteur, Mme Viktoriia Savina. L'exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses.
27. Ces trois questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

28. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-neuvième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

29. La prochaine session du comité se tiendra au premier semestre de 2020.

[Fin du document]